

SERVICE: CULTURE

Visa du Service:

Visa de M. la Directrice générale f.f.:

PROJET DE DELIBERATION - CONSEIL COMMUNAL DU 25 FEVRIER 2019

SEANCE PUBLIQUE

N° .- BUDGET COMMUNAL 2018 – Subventions - Octroi d'un subside indirect – Seigneurie de la Vervi-Riz asbl – Mise à disposition à prix coûtant de l'Espace Duesberg – Approbation.

LE CONSEIL,

Vu le Livre premier de la troisième partie du Code de la Démocratie locale et la Décentralisation modifié par le décret du 22 novembre 2007 ;

Vu l'article L1122-30 du Code de la Démocratie locale et de la Décentralisation ;

Vu les articles L3331-1 à 9 du Titre III du Livre III de la troisième partie du Code de la Démocratie locale et la Décentralisation ;

Vu les mesures prises par le Collège communal du 23 novembre 2007 et relatives au contrôle de l'octroi et de l'emploi de certaines subventions par les Communes ;

Vu sa décision du 24 novembre 2008 sur les mesures de contrôle financier des ASBL et Associations aidées par la Ville et ses dérogations ;

Vu la circulaire ministérielle relative au budget 2019 ;

Attendu que tout bénéficiaire d'une subvention accordée par la Ville doit l'utiliser aux fins pour lesquelles elle a été octroyée et doit justifier son emploi (codifié à l'article L3331-3 du Code de la Démocratie locale et de la Décentralisation) ;

Vu qu'au terme de l'article 4 de la convention liant le Centre Culturel de Verviers et la Ville de Verviers adoptée par le Conseil communal en date du 22 mai 2017, cette dernière dispose de 8 journées d'occupation par an des locaux de l'Espace Duesberg ;

Vu la demande de l'asbl Seigneurie de la Vervi-Riz, 11, Bois de Mariomont, 4845 Jalhay, sollicitant la mise à disposition à prix coûtant de l'Espace Duesberg le 31 mars 2019, en vue d'y organiser son grand Chapitre annuel des Confréries belges et étrangères (subside indirect estimé à 700 €) ;

Vu le rapport au Collège communal et sa décision du 16 janvier 2019 ;

Vu l'avis émis par la section « Culture – Tourisme – Participation citoyenne – Transition environnementale » en sa séance du 15 février 2019 ;

Par * voix contre * et * abstentions,

DECIDE :

Art. 1. D'accorder son aide à l'asbl Seigneurie de la Vervi-Riz, sous la forme d'une mise à disposition à prix coûtant de l'Espace Duesberg (subside indirect de 700 €) géré par le Centre culturel de Verviers, le 31 mars 2019 en vue d'y organiser le grand Chapitre annuel des Confréries belges et étrangères;

Art. 2. De déroger au principe du Titre III du Livre III de la troisième partie du Code de la Démocratie locale et de la Décentralisation relatif au contrôle de l'octroi et de l'emploi de certaines subventions vu que les montants cumulés par bénéficiaire sont inférieurs à 1.239,47 €;

Art. 3. De transmettre la présente délibération pour information à la Seigneurie de la Vervi-Riz et au Centre culturel de Verviers.

PROJET soumis au Conseil communal